

AMBASSADE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE
LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



Unité - Progrès - Justice

MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES,
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À GENÈVE

N° 11-00222
MPBFG/AMB

L'Ambassade, Mission Permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève, présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève et, a l'honneur de lui transmettre ci-joint, la contribution du Gouvernement du Burkina Faso au Rapport de l'Experte indépendante sur les droits culturels, relatifs aux meilleurs pratiques et obstacles possibles à la promotion et à la protection des droits culturels.

L'Ambassade, Mission Permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève les assurances de sa haute considération.

Genève le, 12 MAI 2011

Haut Commissariat des Nations Unies
au Droits de l'Homme



OHCHR REGISTRY

12 MAI 2011

Recipients : SPO

.....
.....
.....